

Réunion du : 16 décembre 2021 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 15

Présidence : M. Alain BUCHETON

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme TOURNOIS Cécile

1 – FOOT A 11.

1.1. Demandes de modification de rencontres

Championnat U18 Brassage - Match N° 50532.1 La Charité 1 / Cosne 2 du 18 décembre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour décaler cette rencontre à 16h30.**
Demande acceptée.

Championnat U18 Brassage - Match N° 50533.1 Cosne 1 / E. Guérigny Urzy 1 du 18 décembre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour avancer cette rencontre à 13h.**
Demande acceptée.

Championnat U18 Brassage - Match N° 50535.1 Corbigny 1 / Snid 2 du 18 décembre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au dimanche 19 décembre à 14h30.**
Demande acceptée.

1.2. Courriel

- Du club de St Pierre, nous informant que l'engagement de son équipe U15 en entente avec l'ESN sur la phase automne sera, pour la phase printemps, reconduite en nom propre de « St Pierre ». Pris note.
- De M. DEVOUCOUX Romain du club du SNID, la commission prend note.

2 – INFOS CLUBS.

- Plateaux de classement **U13 D2.**
Compte tenu des multiples déclarations de terrains impraticables, tensions sanitaires très actives, la commission décide de reporter les plateaux de classement au 29 janvier 2022.
- **Pour les mêmes raisons la commission décide de ne pas reprogrammer les quelques rencontres U13 D1 et D2 (non jouées, en instance de décision administrative ou autre etc.)**

3 – FUTSAL.

3.1- Futsal U13 1^{er} tour samedi 18 décembre 2021

Gymnase de Corbigny 14h00 à 17h00 - Responsable : **Jérémy GIRARD 06.44.23.08.11**

Sont convoqués : Corbigny - Clamecy - Ent La Machine Charrin - SNID 1 - SNID 2 - ~~Chantenay~~ (absent excusé)
- Ent St Pierre SLA 09

Gymnase de St Benin 14h00 à 17h00 - Responsable : **Mathieu QUENAULT 07.84.09.10.05**

Sont convoqués : FC Nevers 2 - AFGP 58 1 - FCNB - AFGP 58 2 - Guérisny Urzy - Ent St Benin - FCNB 2

Gymnase de Château-Chinon 14h00 à 17h00 - Responsable : **Bruno BOUDOT 06.73.77.69.69**

Sont convoqués : SNID 3 - Charrin - FCCCA - Cercy - Ent. Moulins Château/Arleuf - SNID Fem

Gymnase de Nevers « Jules Renard » 9h15 à 12h00 - Responsable : **John SIRE 06.25.33.98.33**

Sont convoqués : ASAV 1 - FC Nevers 1 - RCNCS 1 - ASAV 2 - FC Nevers Fem. - ESN 58 – ~~Ent Marzy RCNCS 1~~
(absent excusé)

Gymnase de Cosne 17h00 à 19h30 « René Cassin » - Responsable : **Théo RABDEAU 06.83.04.47.00**

Sont convoqués : Cosne 1 - La Charité - Cosne 2 - La Charité Fem - Cosne 3 - Coulanges

Accès aux salles : sont préconisés 2 éducateurs et 2 personnes accompagnantes par équipe sous condition de présentation du pass sanitaire.

3.2 - Futsal U11 2^{ème} tour samedi 8 janvier 2022

Gymnase de Dornes 10h00 à 12h00 - Responsable : **Pierre Ménager 06 32 18 15 83**

Sont convoqués : Ent La Machine Charrin 1 - ESN 58 - SNID 2 - RCNCS 1 - RCNCS 2

Gymnase de St Benin 14h30 à 16h30 - Responsable : **Bruno Laronde 06 63 51 37 31**

Sont convoqués : St Benin - Coulanges 1 - Coulanges 2 - As Guérisny - Chatillon 1

Gymnase de St Amand 14h00 à 17h00 - Responsable : **Nicolas TREPKA 06 47 41 86 68**

Sont convoqués : La Charité 1 - La Charité 2 - St Père - AFGP 58 2 - ASAV

Gymnase de Château Chinon 14h00 à 17h00 - Responsable : **Bruno Boudot 06 73 77 69 69**

Sont convoqués : SNID 3 - FCCCA 1 - Corbigny 1 - Corbigny 2 - SNID 1

Gymnase de Nevers Jules Renard 9h30 à 12h - Responsable : **Marion Johan 06 52 03 93 95**

Sont convoqués : FC Nevers 1 - FC Nevers 2 - AFGP 58 1 - AFGP 58 3 - FCNB

Gymnase de Cosne « René Cassin » 17h00 à 19h00 - Responsable : **Dylan Epinette 06 41 85 53 73**

Sont convoqués : Cosne 1 - Cosne 2 - Marzy 1 - Marzy 2 - Prémery

- 6 poules de 5, les 3 premiers de chaque poule seront qualifiés pour la ½ finale.

4 – FOOTBALL D'ANIMATION.

4.1. Courriel.

Du club de Marzy nous informant de l'engagement d'une équipe U11 féminine supplémentaire pour la deuxième partie de saison.

Le Président.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.